

**MAISON  
DE QUARTIER  
DE SAINT-JEAN**

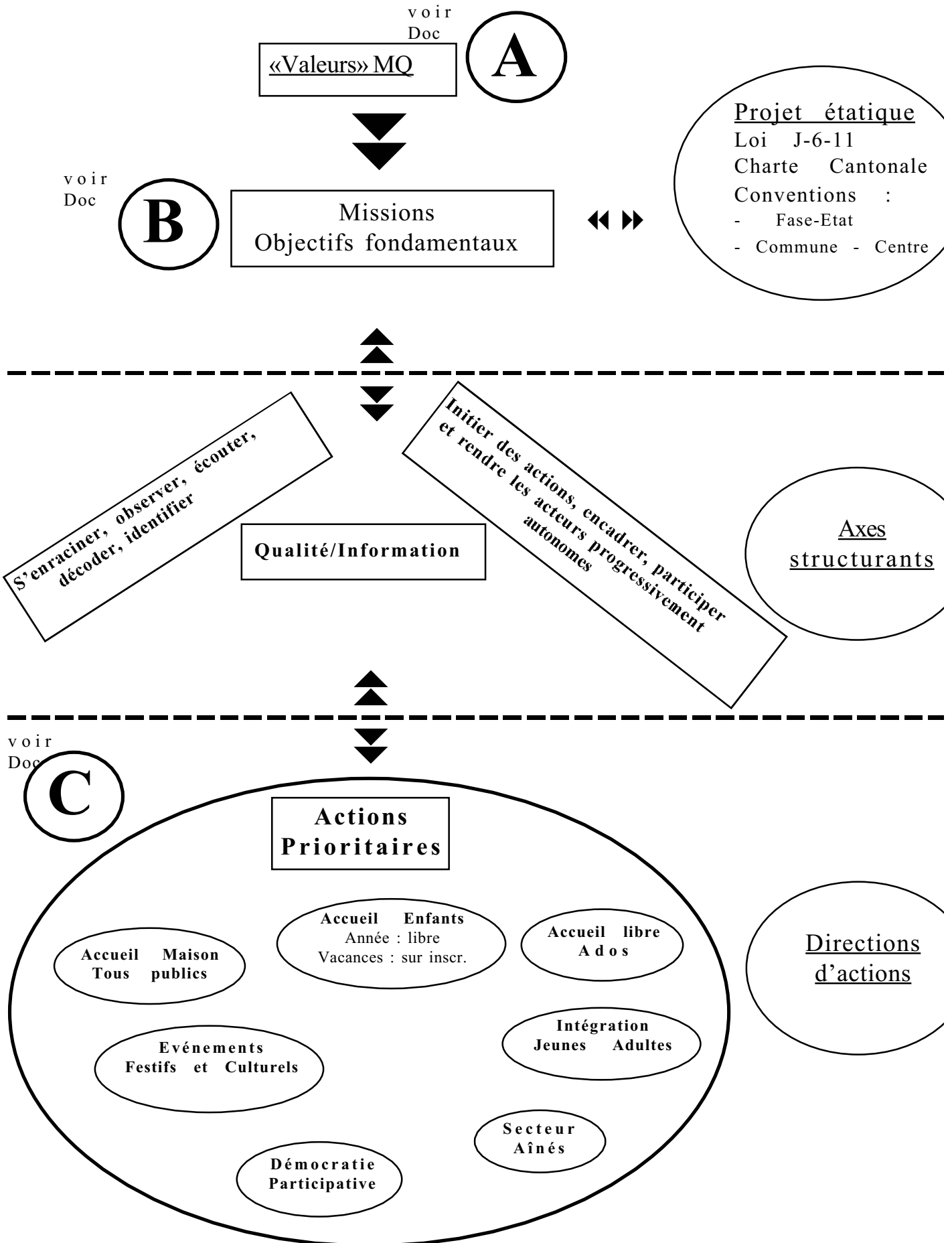
PROJET  
INSTITUTIONNEL

et

DIRECTIONS  
D'ACTION

version 2010

Organigramme :  
Fondements, textes et priorités...





## Les valeurs

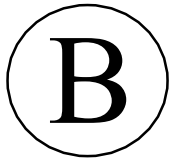
Les actions de l'association de la Maison de Quartier de Saint-Jean reposent de fait sur un système de valeurs, une "idéologie":

L'association se préoccupe principalement de la vie en société dans le cadre du quartier: les habitants, les individus, sont considérés comme des **acteurs à part entière** de la création de cette vie sociale. Tout lien social, tout ce qui relève du collectif doit être une émanation des acteurs eux-mêmes. Les inégalités d'accès à l'information, à la culture, aux savoirs, au pouvoir ne sont que des productions sociales: **tout être humain a les potentialités de devenir un acteur de la vie sociale.**

Pour que ces potentialités puissent s'exprimer, le collectif, le groupe social doit tendre continuellement à l'**égalité** de ses membres: non seulement une égalité des chances d'accès à la culture, aux savoirs, à un revenu décent, à la santé, aux loisirs, etc... mais aussi une égalité des résultats.

L'égalité de tous les acteurs implique la reconnaissance de la diversité culturelle: les acteurs ont des identités plurielles (en même temps homme ou femme, ouvrier ou cadre, habitant de telle ou telle rue, automobiliste ou piéton, musicien ou footballeur, locataire ou propriétaire, voisin de la MQ ou utilisateur habitant à bonne distance, genevois ou fraîchement immigré, adolescent ou personne âgée, catholique ou protestant pratiquant ou athée, etc..). Ces identités plurielles créent des collectifs divers et jamais stabilisés (par exemple, le collectif de la poste se disloque sur les questions de circulation). Cette **diversité culturelle est donc source de conflits et d'accords et c'est sur ces conflits et ces accords que se reconstruit continuellement du collectif.** La diversité culturelle implique la reconnaissance de l'autre dans son identité, dans ses identités, l'ouverture à l'autre mais ne s'arrête pas à la tolérance, qui peut être synonyme de laisser-faire, d'individualisme, de communautarisme. L'ouverture et la reconnaissance de l'autre doivent permettre la construction d'un vivre ensemble, de liens sociaux, de collectifs. Mais ces reconstructions permanentes exigent de l'action. C'est ce à quoi l'association de la Maison de Quartier cherche à contribuer en considérant notamment que la diversité dans le choix des apports extérieurs est garante de vie car toute personne est une « pierre du quartier » et permet un autre point de vue enrichissant. La MQ met à disposition ses compétences et ses infrastructures mais ne signe pas forcément son intervention pour laisser l'identité des autres prévaloir.

L'égalité de tous les acteurs impliqués dans la reconstruction permanente de collectifs suppose l'existence de la **démocratie**: il ne s'agit pas de supplanter la démocratie représentative en place mais de la compléter, de donner à chaque individu la possibilité d'agir, de devenir un acteur social. Mais cette possibilité d'agir s'apprend, se construit, depuis la petite enfance, pendant la scolarité et ensuite, en tant que citoyen. Elle exige autant l'**autonomisation des acteurs** qu'un **engagement éthique** de leur part: la reconnaissance de l'autre dans la construction du vivre-ensemble. Tout collectif, l'école, le lieu de travail, l'immeuble, une association comme celle de la Maison de Quartier se doit de mettre en application l'idée d'éviter que les individus subissent passivement des décisions imposées d'ailleurs sans qu'il leur soit donnée la possibilité d'intervenir en tant qu'acteurs s'ils le désirent. En ce sens, l'idée de démocratie défendue ici est celle de **démocratie participative**. Pour l'association de la Maison de Quartier de Saint-Jean, la construction et le renforcement de cette démocratie participative est non seulement un but à poursuivre au moyen de ses activités mais aussi un mode de faire à promouvoir dans son fonctionnement interne.



## Les missions, les objectifs fondamentaux

En fonction des valeurs sur lesquelles s'appuie l'association, les actions, les projets initiés ou soutenus par l'association de la Maison de Quartier de Saint-Jean visent prioritairement à:

- maintenir et favoriser le lien social;
- favoriser l'intégration, notamment en développant les potentialités des usagers (enfants, adolescents, adultes) à devenir des acteurs sociaux voulant et pouvant s'engager dans la création de collectifs;
- favoriser la vie associative
- lutter contre l'exclusion, tant en amont (prévention) qu'en aval

## Définition des actions prioritaires et directions d'action

**Les actions prioritaires définies lors de la journée du 19 juin 2004 et adoptées par l'Assemblée Générale de l'association le 8 avril 2005 s'inscrivent dans un processus évolutif faisant l'objet d'une évaluation continue et évolutive sous la responsabilité du comité.**

**Elles ont été ainsi régulièrement amendées par le comité avec l'aval de l'Assemblée Générale pour les orientations générales.**

**Etat en 2010 :**

### **Accueil "Maison" tous publics**

Considéré comme la base de travail rendant possible la plupart des objectifs poursuivis, l'accueil "Tous publics" sous toutes ses formes a été plébiscité en tant que priorité haute, avec une volonté de chercher constamment à améliorer et renforcer la qualité et la durée de cet accueil.

L'accueil s'entend comme une période de disponibilité entière de la ou les personnes qui le pratique.

L'accueil contribue à :

- créer et renforcer le lien social
- être à l'écoute et décoder les besoins du quartier
- développer, chez les usagers, le sentiment de reconnaissance et d'appartenance à la collectivité

### **Actions en faveur de la jeunesse**

Jusqu'à présent à la MQSJ, deux secteurs différents prennent en charge les enfants et les adolescents. Ces deux secteurs fonctionnent encore de manière assez peu interactive au niveau de leur gestion, malgré un certain nombre de passerelles qui ont déjà été jetées au niveau des activités proposées aux enfants et aux ados. Malgré une envie de transversalité, les charges incombant à la gestion de ces deux secteurs ainsi que la répartition des tâches actuelles entre les animateurs entraînent un repli des deux équipes sur elles-mêmes. Par ailleurs, les deux équipes se réfèrent à des commissions distinctes et sont mandatées par celles-ci pour développer des projets distincts. Or, ce parallélisme des procédures de gestion et de décisions constitue un facteur d'éloignement entre les secteurs ados et enfants et accentue d'une certaine manière un sentiment de surcharge pour les animateurs-trices qui doivent multiplier les espaces et les temps de réflexion pour pouvoir communiquer correctement avec leurs collègues sur ces sujets.

De plus et surtout, la conception de notre offre en fonction de deux catégories *enfants* et *ados* ne correspond plus à la réalité qui a vu fleurir trois nouveaux sous-ensembles (les *4-7 ans*, les *préados* et les *jeunes adultes*) qui nécessitent des approches particulières.

Une nouvelle répartition des responsabilités des suivis est donc nécessaire en veillant à la cohérence d'ensemble des actions de la MQSJ en faveur de tout le « secteur jeunesse ». Dès lors, les membres de l'« équipe jeunesse » ne devront pas se spécialiser et travailler de manière séparée, bien au contraire. En effet, il s'agit plutôt d'envisager les choses sous l'angle collectif. Dans cette perspective, la répartition des charges signifie davantage que les différents membres de l'équipe jeunesse auront pour tâche de tenir compte et de faire valoir les intérêts spécifiques des différents sous-groupes dans les prises de décisions collectives.

Les objectifs et actions pour chaque catégorie d'âge restent cependant spécifiques :

## **Accueil "Enfants"**

L'accueil "Enfants" vise à mieux répondre à un certain nombre de besoins et comportements identifiés dans la population enfantine du quartier.

Il en découle une organisation de l'activité selon deux axes principaux:

### **- Pendant les périodes scolaires :**

#### **a) un accueil spécifique et sur inscription pour les 4 – 7 ans :**

- Une forte demande de prise en charge d'enfants ne pouvant plus être placés en crèche et jardin d'enfants s'exprime dans le quartier
- La qualité de la prise en charge doit rester centrale. Or, les travaux de psychopédagogie montrent une spécificité de l'éducation des 0-8 ans, éducation devant conduire petit à petit vers une aptitude à construire de plus en plus de savoirs scolaires. Une spécificité d'une prise en charge des 4-7 ans s'impose donc.
- La qualité de la prise en charge impose aussi de porter une attention soutenue sur les questions d'encadrement et de sécurité. Dans cette perspective, il est avéré qu'une formule d'accueil libre ne convient pas aux 4-7 ans.
- Sur la base des considérants ci-dessus, le projet d'accueil des 4-7 ans doit remplir les conditions suivantes :
  - Privilégier un groupe de taille réduite
  - Groupe sur inscription
  - Projet évolutif (tendre à être Harmos compatible).

Un texte détaillé définit les caractéristiques de cet accueil.

#### **b) un accueil libre pour les 7 – 13 ans :**

Les besoins repérés ayant justifié la création d'un accueil libre sont les suivants:

- besoin d'un lieu privilégié, accessible et ouvert aux enfants de moins de 13 ans
- besoin d'un espace d'expérimentation qui offre une sécurité et des règles
- besoin de rencontres entre pairs, de reconnaissance et de respect réciproque
- besoin d'un espace de confrontation au monde adulte dans un cadre qui soit extrascolaire et extra familial

A travers cette formule nous visons non seulement à réorienter notre action en direction d'un plus large éventail de la population mais également à répondre aux besoins identifiés ci-dessus. Globalement ce sont les idées d'élargissement de notre action et d'accessibilité qui sont prédominantes, de même que notre capacité à identifier d'autres besoins au cours du processus. Ces idées ne doivent en aucun cas être confondues avec des notions quantitatives. Le nombre d'enfants qui fréquentent le secteur ne doit en effet pas constituer une fin en soi, mais un baromètre de notre action.

### **- Pendant les périodes de vacances un accueil sur inscription (type centre aéré):**

Cette formule a été retenue notamment par l'aspect qualitatif qu'elle présente en réponse à la demande des parents.

Elle a été jugée complémentaire à la première et est appliquée durant les vacances scolaires d'octobre, de février et d'été.

## **Accueil "Ados"**

Destiné principalement aux jeunes de 11 à 16 ans, cet accueil s'articule autour de deux principes:

### **Principe de congruence**

Il s'agit de tenter par le biais de la réflexion et du temps que l'on se donne en équipe pour gérer et mettre en place les activités, de toujours être en cohérence entre l'information et la communication.

Nous avons ainsi, au travers des règles, décidé d'une "barre" au-dessous de laquelle les jeunes ne doivent pas descendre. Il est important de pouvoir éviter toute contrainte ou tout double discours quand à la nature de cette barre.

Nos attitudes définissent les relations, tandis que la parole définit le contenu de ces relations. La congruence est le principe qui dit que ces deux axes doivent être cohérents et construits.

### **L'accueil libre**

Les jeunes peuvent aller et venir librement dans le lieu et les activités, pour autant qu'ils respectent les règles de vie. Ils n'ont pas besoin de remplir d'inscription ni de justifier leur identité. Ils choisissent de rester et/ou partir.

Cette notion de choix nous paraît fondamentale parce qu'elle permet de nouer des relations basées sur le libre choix et de travailler sur la longueur. Ce principe nous paraît être plus que jamais un excellent moyen de vérifier et d'encourager l'adhésion et la participation au projet, chose qui à notre sens fait cruellement défaut à "la rue". Il ne nous empêche pas de proposer malgré tout certaines activités sur inscription, ou sur autorisation des parents (ateliers, sorties, camps, etc.)

## **Intégration jeunes adultes**

Par cette priorité, les options prises par la Maison de Quartier depuis de nombreuses années sont validées. Il s'agit de mener notamment un travail socio-éducatif et de prévention (petits jobs, suivi de dossiers individuels, aide directes et indirectes, orientation et réinsertion, etc.).

Cette intégration se réalise aussi bien durant l'accueil ados, que lors de l'accueil "maison" ou au travers des actions de réseaux (Coordination jeunesse, GRAAV, réseau conseillers sociaux Cayla, réseau quartier, etc.).

L'accueil des jeunes adultes à la MQSJ insiste sur l'aspect culturel et n'est pas simplement une action d'assistantat social : ces jeunes doivent retrouver le plaisir des choses simples, il convient de nourrir leur imaginaire et les activités proposées devraient aller dans ce sens. Ce qu'il est important de développer, c'est un aspect d'éducation informelle qui ne crée pas chez les jeunes un risque de perdre la face.

Cette intégration des jeunes adultes s'effectue en complémentarité avec le travail des TSHM du quartier : les TSHM font un travail de prémices de raccrochage ; la MQSJ cherche à agir en termes d'accroches plus spécifiques.

L'accueil des jeunes adultes privilégie plus particulièrement une dimension importante :

- fondé sur l'hypothèse qu'il y a un réel problème d'illettrisme chez certains jeunes dans le quartier, un dispositif est mis sur pied afin de permettre à des jeunes qui en expriment le besoin de se remettre en confiance avec l'écrit,
- dans ce cadre, l'accueil des jeunes adultes s'adresse à un public cible avec des besoins spécifiques en matière d'illettrisme par la mise en place d'une permanence ad hoc sur un moment spécifique de la semaine. Cette permanence est ouverte dans les locaux de la MQSJ.
- une collaboration est instaurée avec Lire et Ecrire, afin de pouvoir offrir à ces jeunes deux entrées possibles : des activités d'écriture créative par la mise sur pied d'un atelier « slam » assuré par la MQSJ, alors que l'atelier de Lire et Ecrire est davantage axé sur l'écriture dans le cadre de démarches utilitaires.

## **Secteur "Aînés"**

Le premier principe à être affirmé par la Commission Aînés est le suivant : pour assumer les valeurs avancées par le Projet institutionnel de la MQSJ, le secteur aînés est par définition une nécessité. Les aînés, comme les enfants, les adolescents et les adultes sont partie prenante et doivent être acteurs de la création de la vie sociale.

En outre, le secteur aînés de la MQ est une spécificité, née de la tradition et de l'histoire de la MQ, mais est aussi issu des besoins de la population du quartier. Il est important de le défendre en tant que tel.

Ces besoins, propres à la population des seniors, impliquent d'entretenir une certaine proximité permettant non seulement de tenir compte des limites liées à ladite population (la mobilité et ses restrictions par exemple) mais aussi de construire des relations et des liens réguliers sur le long terme.

Par ailleurs, une partie du programme se construit de manière à offrir un espace privilégié et propre aux aînés, pour leur préserver un temps et un lieu spécifiques, axés sur leurs envies et leurs besoins. Une autre partie des activités cherche à créer et maintenir un lien avec les autres populations (intergénérationnel), à susciter et développer un état d'activité mentale et physique basé sur la curiosité, l'envie, l'ouverture et l'esprit critique. Il est à noter que le principe d'intergénérationnel (principe fondateur de la MQ) exige aussi une certaine proximité pour pouvoir s'appliquer réellement.

Par cette politique, alternant moments aînés et intergénérationnels, la Maison de quartier cherche à (re)mettre en lien des populations qui ne se comprennent plus ou pas et qui pourtant sont dans l'obligation de vivre ensemble. L'objectif visé est le «mieux»-vivre ensemble». De plus, l'attitude proactive de l'association dans ce domaine permet d'«incarner» en quelque sorte une volonté d'ouverture et de changement face à une situation sociale qui se péjore d'année en année.

En proposant des activités accessibles à tous les seniors (financièrement et géographiquement parlant), variées (dans les thèmes, les lieux, les méthodes et les valeurs), la maison de quartier vise à tisser des liens basés sur l'égalité et la fraternité et à développer un esprit de solidarité.

Ainsi les problématiques telles que la solitude, l'isolement et l'exclusion (qui sans être l'apanage de la population aînée, restent les problématiques récurrentes auxquelles nous

sommes confrontés) peuvent être efficacement combattues, non seulement sur le terrain des idées mais aussi de manière concrète.

Promouvoir une collaboration avec les services existants dans un souci de complémentarité et de travail de réseau, comme cela se fait pour les autres populations nous paraît être un autre principe vers lequel nous devrions tendre. En effet, une pluralité de propositions permet de toucher un plus grand nombre.

Par le fonctionnement et l'existence même de la commission Aînés, chargée de la conduite du projet Aînés et constituée d'habitants du quartier, la structure propose de viser à l'autonomie et la prise en charge par les principaux intéressés des objectifs de l'activité et de l'activité elle-même. «Faisons pour et faisons par» !

## **Démocratie participative**

Dans ce domaine il est très clair que l'on doit se diriger vers une réelle autonomisation des habitants, concrétisée par le projet "Forum". Le rôle de la Maison de Quartier devant être essentiellement d'ordre logistique, de coordination et mise à disposition de savoir-faire et de structure.

Le fait de le laisser en "priorité haute" permet de présenter ce projet comme l'un des axes originaux et novateurs, très en lien avec la réalité du quartier et emblématique de l'action de la MQSJ.

Cet axe de travail longtemps défendu "à l'externe" par le biais du projet "Forum" devrait aussi logiquement s'inscrire à l'interne du fonctionnement de l'association. A cet effet, une « charte de l'équipe d'animation » est élaborée.

## **Événements festifs et culturels**

C'est avec une volonté d'ancrer ces événements dans une logique d'intégration intergénérationnelle que l'assemblée générale du 19 juin 2006 a voulu prioriser cet axe fondateur et originel de la MQ. On peut considérer que les fêtes ont une place dans la maison de quartier de Saint-Jean avant tout pour créer du lien et un sentiment d'appartenance.

Les événements festifs et culturels sont tout autant des grands moments de rassemblement populaire, comme à l'Escalade, que des événements plus «intimistes» pouvant s'intégrer dans les activités régulières, comme les Antibrouillards. Ces deux formes de fêtes ont leur raison d'être dans les activités de la Maison de Quartier de Saint-Jean et, en fonction des contextes, l'accent pourra être davantage porté sur une forme que sur l'autre.

Par ailleurs, ces moments festifs devraient permettre d'alterner d'une part des occasions de découverte et de création où les aspects novateurs sont dominants, et d'autre part, des moments de rencontres plus traditionnels. Pour déterminer ces équilibres, on tiendra compte entre autres des événements festifs proposés par d'autres groupements du quartier et auxquels la MQ Saint-Jean pourra s'associer, pour autant qu'elle puisse y faire valoir ses objectifs et ses valeurs.

Ces moments festifs organisés par la Maison de Quartier ont pour objectif de la faire connaître à un plus large public tout en tenant compte des valeurs défendues dans le projet institutionnel:

### **Objectifs principaux :**

1. Faire connaître la MQSJ à ceux qui ne la connaissent pas ou qui la connaissent mal tout en enrichissant le lien avec les membres et habitants participant habituellement aux fêtes.
2. Favoriser les échanges intergénérationnels et interculturels, la rencontre et la création de lien social.
3. Inciter le plus grand nombre de membres et d'usagers de la MQ à participer de manière active et créative à l'élaboration et à la mise sur pied de tels événements.
4. Favoriser le lien avec d'autres associations du quartier.

### **Valeurs :**

1. Convivialité, qualité de l'accueil, disponibilité à l'égard des participants.
2. Promouvoir la diversité culturelle.
3. Permettre l'accès à la culture, aux loisirs pour tous (favoriser la gratuité si possible ou des prix bas).
4. Lutter contre le consumérisme et l'individualisme ambiant.
5. Permettre aux usagers d'être acteurs dans leur quartier.

## **Communication**

La MQSJ s'est dotée d'une Charte de la communication (voir document ad hoc).

Cette charte est un document fédérateur et négocié, qui énonce des valeurs et des principes, qui sous-tendent par la suite des objectifs, des actions et des moyens de les évaluer.

Il représente un « cadre » pour la mise en application de la communication au sens large du terme, au sein de l'association de la MQSJ. Cette charte trouve bien évidemment ses fondements idéologiques et théoriques dans le projet institutionnel de la MQSJ.

Dans le cadre de cette charte, nous entendons par « communication » :

- l'action, le fait de communiquer, d'établir une relation avec autrui
- l'ensemble des moyens et techniques permettant la diffusion d'un message auprès d'une audience plus ou moins vaste et hétérogène
- l'action d'informer, de promouvoir son activité et d'entretenir son image auprès du public

Afin de mieux définir ses actions en matière de communication, la MQSJ met en place un vaste travail d'enquête (sur la base d'un questionnaire fouillé).

## **Evaluation interne des activités et du fonctionnement de la MQSJ :**

### **8 principes**

*Le comité de la MQSJ a adopté en première lecture les principes ci-dessous (octobre 2009), mais ceux-ci doivent encore être acceptés formellement lors d'une prochaine séance (décembre 2010 ?) :*

1. L'évaluation interne des activités et du fonctionnement de la MQ Saint-Jean est conçue avant tout comme une **explicitation** et non comme un contrôle du travail ou du rendement des personnes : elle permet de donner à voir les acquis et les problèmes, elle permet aussi de nommer ces acquis et ces problèmes afin de pouvoir les travailler. Elle repose sur l'idée de **l'imperfection des moyens de « mesure »** : les indicateurs et les données sont utilisés avec certaines précautions d'interprétation et en recherchant d'autre part constamment leur **amélioration**.
2. L'évaluation vise à une prise de recul permanente de la part des acteurs chargés de la mise en œuvre du projet institutionnel vis-à-vis des objectifs fixés en amont ; elle permet ainsi un **possible réajustement** de ces objectifs ou des éléments-clés de l'activité évaluée, en fonction des données rencontrées sur le terrain au moment de la mise en œuvre. De plus, cette évaluation qui se doit d'être ciblée permet de repérer les pistes et les actions qui sont les plus sensibles et doivent être mises en œuvre en priorité.
3. La prise en compte des points 1 et 2 rend nécessaire d'**ancrer l'évaluation à l'action** : il convient de la considérer comme une pratique ayant lieu en amont et tout au long du processus qui préside à l'action.
4. L'évaluation intégrée à l'action oblige chaque acteur à agir en tant qu'**acteur-évaluateur**. Sont considérés comme « acteurs-évaluateurs » de la MQ Saint-Jean tous ceux qui participent à la mise en œuvre du projet institutionnel à quelque niveau que ce soit (stratégique ou opérationnel, bénévole ou professionnel). Cette conception de l'évaluation vise à en déspecialiser la pratique et à ne pas la confier à des évaluateurs spécialistes externes.  
*Note : les utilisateurs qui sont considérés comme des acteurs et non des usagers, clients ou consommateurs devront, selon ce principe, être intégrés progressivement et dans la mesure du possible dans les démarches d'évaluation.*
5. L'évaluation intégrée à l'action implique une démarche évaluative plus dynamique de la part de tous les partenaires qui doivent **définir les critères** d'évaluation à partir d'une trame commune élaborée pour l'ensemble des actions / activités. Cette démarche collective permet de construire un dispositif d'évaluation d'autant mieux approprié par ses **utilisateurs futurs** qu'ils ont été les **principaux acteurs de son élaboration**, et d'autant plus opérationnel.
6. Il convient de **limiter le référentiel d'évaluation à un nombre restreint de critères** ; on s'oblige ainsi à identifier les enjeux les plus sensibles du projet institutionnel et on évite le piège des items trop précis que leur grand nombre rend peu opérationnels.
7. L'évaluation intégrée à l'action et effectuée par des acteurs-évaluateurs comporte une **visée cognitive** dans la mesure où elle conduit à accroître la connaissance que ces acteurs ont du projet institutionnel qu'ils mettent en place. De plus, elle permet aux acteurs chargés du dispositif de mieux connaître celui-ci au fur et à mesure qu'ils s'interrogent, dans une démarche permanente d'auto-évaluation, sur les effets de leur action.

8. L'évaluation interne des activités et du fonctionnement de la MQ Saint-Jean s'inscrit dans un système où d'autres acteurs – les politiques, l'administration, les financeurs – cherchent eux aussi à évaluer l'impact de leurs décisions et l'efficacité des actions menées par la MQ. Dans ce cadre, l'évaluation interne à la Maison de Quartier de Saint-Jean vise à un renforcement de la crédibilité de l'association auprès de ces acteurs externes par la possibilité de démonstration qu'elle offre. De plus, elle rend visible le qualitatif et tend à fournir un contre-poids aux critères quantitatifs imposés par les contrats de prestation, les conventions et les dispositions légales régissant les aides financières.

\* \* \*

## **FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF**

### **Principes de base :**

**Répartitions des tâches claires**, sur base de cahiers des charges établis à l'avance, **visant à la responsabilisation des membres de l'association, au travers de :**

- a) Encourager les usagers à devenir membres de l'association
- b) Répartition des tâches de gestion par des commissions élues avec des cahiers des charges établis à l'avance. Les commissions gèrent leur secteur de la manière la plus autonome possible.
- c) Ouverture des commissions aux membres de l'association, sans être membre du comité (Architecture ouverte). Les séances du comité sont ouvertes aux membres de commission en tout temps (avec voix délibérative).
- d) Chaque commission a un responsable qui siège au comité et qui s'y réfère chaque fois qu'un dossier ne peut pas être du ressort de la seule commission.
- e) Le comité assure la coordination entre les commissions et traite des dossiers au niveau de l'intérêt général de la MQSJ.

**Les professionnels de l'association sont considérés comme les «outils» de l'association.** Leur cahier des charges est défini à part, notamment via le projet institutionnel.

### **Les commissions :**

#### **Commission Administration et Finances**

Suivi de la trésorerie, des budgets et de la gestion financière et matérielle. Etablissement et vérification des outils de gestion de l'équipe et de son activité.

#### **Commission Enfants**

Conception, validation, établissement des programmes d'activités et des besoins financiers, gestion au quotidien et suivi de l'activité du secteur enfants et de son personnel spécifique.

**Commission Ados**

Conception, validation, établissement des programmes d'activités et des besoins financiers, gestion au quotidien et suivi de l'activité du secteur ados et de son personnel spécifique. Gestion des conflits avec les adolescents, travail sur les sanctions.

**Commission Aînés**

Conception, validation, établissement des programmes d'activités et des besoins financiers, gestion au quotidien et suivi de l'activité du secteur aînés et de son personnel spécifique.

**Commission Relations avec le Personnel**

Procédures d'engagements des animateurs, gestion des conflits internes à l'équipe et entre l'équipe et le comité.

**Commission Quartier**

Représentation de l'association au sein du groupe de pilotage du Forum St-Jean-Charmillles et de toute autre organisation extérieure à la MQSJ, lorsque nécessaire.

**Commission Communication**

Conception, validation, établissement de la politique de communication de la maison et de ses besoins financiers. Diagnostic, projections et budgétifications du matériel et des publications régulières et ponctuelles de la MQSJ.

**Commission Antibrouillards / Capuccini**

Conception, validation, établissement de la programmation des Antibrouillards et des Cappuccini et de leurs besoins financiers. Gestion au quotidien et suivi de l'activité des huit dimanches et de son personnel spécifique.

**Fréquence des réunions**

- 10 x an pour le comité, soit une fois par mois, un mardi soir dès 19 heures, hormis durant l'été

- 6 à 10 x an pour les commissions : rythme régulier à définir par la commission

# Comité et commissions avril 2011 - mars 2012

Les noms en rouge sont ceux des membres d'une commission qui font aussi partie du comité sans être responsable de la commission

